

**MAIRIE DE LAFRANÇAISE**

(T a r n - e t - G a r o n n e)

Tél. 05 63 26 48 48

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr**DECISION**

2025-23

Objet : Convention snack-bar été 2025

Monsieur le Maire de Lafrançaise ;

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant que la Commune de Lafrançaise dispose d'un local au sein de la base de loisirs permettant l'exploitation d'un snack-bar, restaurant ;

DECIDE

Il est autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un snack (brasserie)-bar restaurant situé à la Vallée des Loisirs, pour la période suivante :

- du 1^{er} mai 2025 au 4 juin 2025 : installation
- du 5 juin 2025 au 31 août 2025 : exploitation

moyennant une redevance d'occupation égale à :

- 1 000 € pour un chiffre d'affaires inférieur à 100 000 €,
- 3% du chiffre d'affaires supérieur 100 000 €.

Après de la SARL O'PARK, représentée par Madame DUARTE Gaëlle, la bénéficiaire de cette convention d'occupation du domaine public souscrite avec la Commune de Lafrançaise.

Fait à Lafrançaise,
Le 20 mars 2025.

Le Maire,

Thierry DELBREIL

*Lafrançaise*